



Délibération : N°2022-12-08 : 52

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 8 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de la tarification de l'ENSCM : formation continue.

Type d'action: ouverture des enseignements existants (CM, TD, TP) à des auditeurs extérieurs

Public visé: salariés du secteur privé, particuliers en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.

Organisation et modalités de la formation: suivi de cours, TD ou TP dispensés aux filières étudiants ou apprentis, en présentiel ou en distanciel (sauf TP), horaires selon planning des formations concernées.

Validation: attestation de suivi de formation.

Contractualisation: convention de formation (ENSCM / entreprise ou ENSCM / particulier). Eligible au CPF.

Cout horaire: 25 € / heure (forfaitaire, CM / TD / TP).

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

la tarification de l'ENSCM : formation continue avec 22 voix pour et 2 abstentions.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 8 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX